

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 1

« Vous êtes la troisième génération sacrifiée » -

Comme l'a dit le Ministre Vincent Peillon lors de vos journées d'accueil (bénévoles!) à Créteil, vous êtes une génération d'enseignants sacrifiée de plus. Et ce ne sont pas les trois heures de décharge qui nous feront dire le contraire : on est bien loin du 1/3 temps devant élèves exigé par le SNES-FSU, permettant de suivre une formation conséquente pour un métier qui s'apprend. Sachant qu'il existait déjà deux heures de décharge pour les stagiaires de l'académie de Créteil l'an dernier et que cette année les anciens contractuels avec trois ans d'expérience n'en bénéficieront même pas, on était en droit d'attendre plus de changement pour cette rentrée.

Comme si cela ne suffisait pas, il vous faudra présenter les certifications au CLES et au C2I2E à votre titularisation. Le SNES-FSU demande avec insistance auprès du Ministère que ces exigences soient levées pour cette année.

Pourtant, des avancées étaient possibles dès cette rentrée, comme en attestaient les propositions de mesures d'urgence du SNES. Sur les grands dossiers des contre-réformes menées par la droite, le nouveau gouvernement de gauche n'a pour l'instant pas fait de progrès significatifs : les stagiaires vont continuer à galérer (et avant eux les étudiants en contrat d'avenir, voir l'article ci-dessous), le dispositif ECLAIR ainsi que le Livret Personnel de Compétences et la réforme du lycée sont maintenus, les salaires restent gelés... Le changement, c'est pour quand ?

Les militants du secteur Entrée dans le métier du SNES-FSU Créteil

Les emplois d'avenir professeur : une bonne idée ?

Le fait que le gouvernement prétende que sa priorité est l'éducation ne doit pas laisser penser que chacune de ses mesures est forcément un progrès incontestable.

Ainsi des contrats d'avenir. Ils sont une mauvaise idée en ce qui concerne la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'éducation. Ceux-ci devront exercer des missions proches de celles des AED ou pourront être utilisés comme moyens d'enseignement. Quand on sait que travailler en plus d'étudier rend plus difficile l'obtention d'un diplôme ou d'un concours, ce genre de formation, comme c'est déjà le cas avec les masters en alternance mis en place par Châtel, risque de faire entrer de nombreux collègues dans la profession par la voie de la précarité : diplômés mais ayant échoué aux concours, ils viendront renforcer le vivier de contractuels.

On est loin de la conception des pré-recrutements du SNES-FSU : ces contractuels de droit privé, en plus d'être une variable d'ajustement pour les Rectorats, ne cotiseront pas pour leur retraite et ne toucheront que 900€, c'est moins que ce que touche un boursier travaillant en tant qu'AED à mi-temps !

Mais ces contrats sont également une très mauvaise idée pour l'Etat. Dans le privé, les emplois aidés seront financés en partie (à hauteur de 75% dans le cas de contrats d'avenir) par le budget de l'Etat, ce qui s'ajoute aux milliards d'exonérations de cotisations sociales déjà accordées aux entreprises. Et avec quelle perspective pour ces jeunes au bout des trois ans de contrat ? En ce qui concerne l'éducation, ils sont un mauvais pari que le gouvernement fait pour résoudre la crise du recrutement des professeurs : ceux-ci seront encore moins bien formés et beaucoup galéreront pour arriver aux concours et les obtenir.

Stagiaires :
vous avez besoin du SNES, le
SNES a besoin de vous...
ADHEREZ AU SNES-FSU !!

CONTACTEZ LE SNES-FSU
stagiaires@creteil.snes.edu
06 95 47 01 40 (n° réservé aux stagiaires !)
Posez-nous vos questions, faites nous part
de vos premières expériences.

Certifications CLES et C2I2e : le grand bazar !

Châtel l'a décrété en 2010 (JO n°0139 du 18 juin 2010), tous les enseignants et CPE devront parler une langue vivante et manier les TICE. Le SNES-FSU s'est battu sans relâche contre ces certifications qui ne sont pas prévues dans toutes les universités et trop souvent payantes. Après plusieurs reports, elles deviennent donc exigibles en 2012 d'abord à la date de début de stage puis après un nouveau recul, cette fois de M. Peillon, exigibles pour la titularisation. Pour le SNES-FSU ce n'est pas suffisant, nous réclamons toujours leur abrogation. Des mesures dérogatoires à ces certifications existaient en juin, pour disparaître cet été, pour revenir la semaine dernière suite aux revendications des syndicats de la FSU.

Pour essayer d'y voir plus clair, pour tous les deux certifications sont exigées sauf :

- si vous étiez titulaire enseignant ou personnel d'éducation,
- si vous étiez non-titulaire d'un établissement public ou privé sous contrat en CDI,
- si vous êtes parent d'au moins 3 enfants,
- si vous êtes sportif de haut niveau.

Sont dispensés de CLES :

- les lauréats des concours de recrutements de personnels enseignants en langue vivante, et ceux avec une option langue vivante.
- les lauréats avec un diplôme universitaire d'au moins 2 ans dans le domaine des langues vivantes.
- les lauréats justifiant d'un baccalauréat "section européenne".
- les lauréats présentant un relevé de notes validant des crédits (au moins 2) en langues vivantes pendant leur master (M1 et/ou M2), obtenus sans compensation.
- les lauréats ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne n'ayant pas fait sa scolarité en langue française.

Sont dispensés de C2I2e, les lauréats des concours suivants : Agrégation interne en mathématiques, SVT ; CAPES interne de documentation, mathématiques, SVT ; CAPES externe de documentation, de sciences physiques ; CAPLP interne et externe de math-sciences physiques.

Pour tous ceux qui ont encore à passer ces certifications, nous considérons que l'Etat employeur doit assumer les exigences qu'il formule à l'égard des personnels qu'il recrute. C'est donc au Rectorat de mettre en place une formation gratuite destinée à tous les fonctionnaires stagiaires qui le demanderaient. Nous avons interpellé le Rectorat de Créteil en ce sens en demandant une audience avec les syndicats de la FSU du second degré. Nous vous transmettrons au plus vite le bilan de ce rendez vous.

Pour tous les stagiaires, le SNES-FSU organise un stage de formation syndicale

Le 16 novembre 2012
Au siège du SNES National
46 avenue d'Ivry 75 013 Paris
Métro Olympiade ou Porte d'Ivry

De précieux renseignements sur les mutations, l'inspection, vos droits et devoirs y seront dispensés !

Pour vous inscrire, il faut déposer un mois auparavant une demande d'autorisation d'absence pour formation auprès de votre chef d'établissement (voir les modalités : <http://www.creteil.snes.edu/militer/formations-syndicales/stage-syndical-a-destination-des-3492.html>).

Se former, c'est un droit !

Mémos stagiaires 2012-2013

Si vous avez manqué la distribution du mémo stagiaires 2012/2013, il n'est pas trop tard pour le recevoir !

Pour recevoir le mémo stagiaires et en supplément être inscrit sur la liste de diffusion du SNES Créteil, rien de plus simple, il suffit de télécharger le bon de retrait (<http://www.creteil.snes.edu/le-metier/formation-des-enseignants/memo-stagiaires-2012-2013.html>) et de le renvoyer au SNES Créteil, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 ARCUEIL CEDEX.